

CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 21 FÉVRIER 2014

Affiché en exécution de l'article L.127.17 du Code des Communes.

Le Conseil municipal dument convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire le vendredi 21 février 2014 à dix-huit heures trente, en mairie, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEGRAND Jean-Pierre, Maire, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Etaient présents : Messieurs LEGRAND - PIERRAIN - BARRAULT - FOURNIER -, Mesdames ADT-GUILBERT - CHAILLOT - DECHELLE.

Absent excusé : Monsieur SEGURA.

Absents : Messieurs ALLOUCHE et PRADO.

Pouvoirs donnés : Monsieur SEGURA donne pouvoir à Madame CHAILLOT.

Secrétaire de séance : Madame CHAILLOT.

DÉLIBÉRATIONS :

2014-~~03~~ : **Embauche d'un employé sous forme d'un Contrat d'avenir pour l'entretien communal.**

2014-~~04~~ : **Redevance pour occupation du domaine public due par ERDF.**

Embauche d'un employé sous forme de contrat d'avenir (délibération)

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des personnes présentes (9 voix pour), l'embauche d'un employé en contrat d'avenir à partir du 3 mars 2014 pour l'entretien communal.

Redevance pour occupation du domaine public due par ERDF (délibération)

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des personnes présentes (9 voix pour) de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public, au taux maximum, due par ERDF.

Prochain Conseil municipal ordinaire le vendredi 14 mars 2014 à 20 heures

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers

